

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE**

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUILLET 2025 A 18H30**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 16

**Membres absents** : 11

**Dont membres représentés** : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet à 18 h30, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Karine CAROLA, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Joël PACULL, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS LEBOEUF (jusqu'à la délibération n°2025/057), Nicolas OLIVE, Pascal-Henri BASSET.

**Absents excusés avant donné pouvoir** : Françoise CAMPREDON (pouvoir donné à Pascale PUY), Catherine MIFFRE (pouvoir à Nathalie PIQUE), Carine DEVOYON (pouvoir à Karine CAROLA), Laurent FOURMOND (pouvoir à Yannick COSTA).

**Absents excusés** : Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Evelyne SARRAZIN, Jean-Pascal GARDELLE, Marc BILLES, Xavier ROCA, Christian FALZON, Léocadie MENDEZ

**Secrétaire de séance** : Liliane HOSTALLIER-SARDA

**Date de la convocation** : 18/07/2025

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2025/051	<b>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)</b>	<p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à mettre en place une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour la réalisation du centre d'interprétation des celleres</p> <p>► <b>VOTE</b> le montant de cette autorisation de programme pour 2 400 000 € TTC et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du centre d'interprétation des celleres telle qu'exposée ci-dessus</p> <p>► <b>DIT QUE</b> les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 2025, en section d'investissement, à savoir 300 000 € en dépenses - compte 2313-992 et 300 000 € en recettes emprunt – compte 1641.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/052	<b>TRAVAUX DE REALISATION D'UN CENTRE D'INTERPRETATION DES CELLERES - ATTRIBUTION DES MARCHES</b>	<p>► <b>DECIDE</b> d'attribuer les lots du marché tels que proposés par la commission d'appel d'offres et exposé ci-dessus, le montant total des travaux étant de 1 846 278,15 € HT (1 676 008,89 € HT de prestations de base + 170 269,26 € HT de prestations supplémentaires éventuelles).</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer lesdits marchés et tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/053	<b>AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE – AMENAGEMENT ET CONCEPTION SCENOGRAPHIQUE D'UN</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la conception scénographique d'un centre d'interprétation des celleres concernant le coût prévisionnel définitif des travaux suite à l'exécution des études d'APD (1 820 000 € HT) ainsi que le forfait définitif de</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

	<b>CENTRE D'INTERPRETATION DES CELLERES</b>	rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui en découle (243 440 € HT). ▶ <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ledit avenant n°2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.	
2025/054	<b>AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX – SALLE POLYVALENTE MULTI-ACTIVITES ET CITY-STADE – LOTS 6, 7, 10, 14</b>	▶ <b>APPROUVE</b> les avenants aux marchés de travaux de construction d'une salle polyvalente multi-activités jeunesse et d'un city-stade comme exposé ci-dessus. ▶ <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/055	<b>MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS ET DE L'EXPERTISE (IFSE)</b>	▶ <b>DECIDE</b> de la modulation de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise) du fait des absences pour maladie à compter du 01/08/2025 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b><u>En cas de congé maladie ordinaire, d'accident du travail ou de congé pour maladie professionnelle :</u></b> <i>Le montant de l'indemnité suit le sort du traitement sur les 5 premiers jours (90% brut). L'IFSE est diminuée de 3,4 % par jour d'absence à compter du 6ème jour et sera intégralement rétablie après le retour de l'agent.</i></li> <li>▪ <b><u>En cas de congé de temps partiel thérapeutique :</u></b> <i>L'IFSE est proratisée en fonction de la quotité de temps de travail à temps partiel.</i></li> <li>▪ <b><u>En cas de congé de longue maladie et de congé de longue durée :</u></b> <i>(Inchangé)</i> <i>Le versement de l'IFSE est interrompu. Toutefois, l'agent en CMO placé rétroactivement en CLM ou CLD conserve les primes d'ores et déjà versées pendant le CMO.</i></li> <li>▪ <b><u>En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption et de congé paternité :</u></b> <i>(Inchangé) L'IFSE est maintenu intégralement.</i></li> </ul>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/056	<b>FIXANT LE CHOIX DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE ET DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DES PYRENEES ORIENTALES POUR LES COLLECTIVITES DE MOINS DE 350 AGENTS</b>	▶ <b>D'ADHERER</b> à la convention de participation, dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance, dont l'attributaire est ALTERNATIVE COURTAGE/REMPART MUTUELLE pour la période 2026-2030 et ce, aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <b><u>de verser la participation financière aux agents :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ souscripteurs de la convention de participation adhérents au contrat, en position d'activité au jour de la prise d'effet du contrat ou au cours de son exécution et faisant l'objet d'une rémunération versée par la Collectivité :</li> <li>❖ fonctionnaires (titulaires et stagiaires) en position d'activité.</li> <li>❖ agents non titulaires de droit public (en contrat continu d'une durée minimale de 12 mois)</li> <li>❖ apprentissage, alternances (en contrat continu d'une durée minimum de 12 mois)</li> <li>❖ agents de droit privé – contrats aidés par l'Etat d'une durée minimum de 12 mois</li> </ul> </li> </ul>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ agents fonctionnaires titulaires et contractuels en CDI de la collectivité ou de l'établissement mis à disposition</li> <li>❖ agents en détachement au sein de la collectivité, de l'établissement (pour une durée minimum de 12 mois)</li> </ul> <p>Les agents considérés doivent travailler à temps complet, partiel ou non complet</p> <p>► <b>D'ACTER</b> l'impossibilité de participer à tout contrat de prévoyance n'entrant pas dans le cadre de la convention ci-dessus visée.</p> <p>► <b>DE FIXER</b> le montant de la participation financière pour tous les agents adhérents à la Convention de Participation d'ALTERNATIVE COURTAGE/REMPART MUTUELLE pour la période 2026-2030, selon les modalités suivantes : <b>10 € mensuel par agent.</b></p> <p>Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.</p> <p>► <b>D'INSCRIRE</b> au budget les crédits nécessaires.</p> <p>► <b>D'AUTORISER</b> le Maire à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion à la présente convention de participation.</p>	
2025/057	<b>MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE RAMON LLULL</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> le projet de règlement intérieur de l'Espace Culturel Ramon LLULL de Pézilla la Rivière, ci-annexé ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ledit règlement ;</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/058	<b>MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'AIRE DE PIQUE-NIQUE « SERGE ET MARCEL PADRINES »</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> le règlement d'utilisation de l'aire de pique-nique « <i>Serge et Marcel PADRINES</i> » ci-annexé ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ledit règlement.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/059	<b>DEMANDE D'ATTRIBUTION D'ARBUSTES PAR LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE</b>	<p>► <b>DECIDE</b> de solliciter du Conseil Départemental des P-O la mise à disposition des plants précités par la pépinière départementale des P-O</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/060	<b>CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES - PROJET DE TERRITOIRE ECOPARC CATALAN - ORGANISATION DU TRAIL DE L'ECOPARC – 3EME EDITION</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> le contrat de prestations de services avec la SPL pour l'organisation du trail de l'Ecoparc – 3ème édition ci-annexé ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> Le Maire à signer ledit contrat, ainsi que tout acte utile en la matière ;</p> <p>► <b>DIT QUE</b> les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/061	<b>RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES MEMBRES</b>	<p>► <b>D'APPROUVER</b> la révision libre des attributions de compensation des communes membres telle que figurant en annexe, pour la période 2025 - 2027 ;</p> <p>► <b>DE CREDITER</b> la recette des attributions de compensation au Budget.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/062	<b>MODIFICATION DE L'ANNEXE N°1 DU PROCES-VERBAL CONSTATANT LE RETOUR DES BIENS MIS A DISPOSITION DE</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> la nouvelle annexe n°1 au procès-verbal ci-jointe constatant le retour à la Commune de ses biens mis à disposition de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine en 2017 ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

	<b>PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE PAR LA COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE</b>		
<b>2025/063</b>	<b>CONVENTION DE REMBOURSEMENT AUX COMMUNES DES CHARGES D'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025</b>	<p>► <b>D'APPROUVER</b> le projet de convention de remboursement aux communes des charges liées à l'entretien des voiries d'intérêt communautaire tel que figurant en annexe ;</p> <p>► <b>D'AUTORISER</b> le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2025/064</b>	<b>APPROBATION DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT DU RESTANT DU DE L'OBJECTIF 1 DU PLAN LUMIERE</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention de remboursement du restant dû de l'objectif 1 du Plan Lumière entre la Commune de Pézilla-la-Rivière et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre,</p> <p>► <b>DIT QUE</b> la dépense correspondante sera inscrite au budget communal sur l'exercice 2025 à l'article adéquat,</p> <p>► <b>PRECISE QUE</b> la convention prendra fin automatiquement après remboursement intégral du montant dû.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2025/065</b>	<b>CONVENTION PERPIGNAN MEDITER. METROPOLE CU / COMMUNE OPERATIONS CONJOINTES DE MARKETING TERRITORIAL 2025</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention ci-jointe à passer entre la Commune et Perpignan Méditerranée Métropole CU pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire pour les « Musicals del Revelli » du 13 juillet 2025 ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2025/066</b>	<b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT ET NON EXCLUSIF D'UN LOCAL COMMUNAL POUR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE COMMUNAUTAIRE DECONCENTRE</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> le projet de convention ci-annexé pour la mise à disposition à titre gratuit et non exclusif d'un local communal avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour l'enseignement artistique communautaire déconcentré.</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2025/067</b>	<b>AVENANT N°1 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT AU PROFIT DU DEPARTEMENT DES P-O</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> l'avenant n°1 ci-annexée à la convention relative à la mise à disposition de locaux au profit du Conseil Départemental des P-O afin d'y accueillir les permanences sociales ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
<b>2025/068</b>	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT ACADEMIE DE MONTPELLIER / COMMUNE - MISE A DISPOSITION D'UN ENT (ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL) 2025/2026</b>	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention de partenariat ci-annexée avec l'académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) pour l'année scolaire 2025-2026 ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

2025/069	<p align="center"><b>CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE « PROTECTION DES DONNEES-DPD MUTUALISE »</b></p>	<p>► <b>DECIDE</b> de faire appel à ce service et de désigner comme Délégué à la Protection des Données de la commune le Centre de Gestion 66 ;</p> <p>► <b>ADOpte</b> la convention cadre ci-jointe avec le Centre de Gestion en précisant les conditions d'exécution de ce service ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention, ainsi que tout acte utile en la matière ;</p> <p>► <b>DIT QUE</b> les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/070	<p align="center"><b>CONVENTION DE PARTENARIAT - « POINT JEUNES » DE PEZILLA- LA-RIVIERE / L'EHPAD – RESIDENCE MUTUALISTE DE PEZILLA-LA-RIVIERE</b></p>	<p>► <b>APPROUVE</b> le projet de convention de partenariat entre l'EHPAD de Pézilla-La-Rivière et la Commune de Pézilla la Rivière (« point jeunes ») ci-annexé ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ladite convention ;</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/071	<p align="center"><b>CONVENTION DE PRÊT D'UN VEHICULE PAR L'ASSOCIATION ENTENTE DE LA TÊT</b></p>	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention ci-annexée de prêt d'un véhicule (neuf places de marque Renault, Modèle Trafic, immatriculé DW-620-WD) à la commune par l'association Entente de la Têt ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/072	<p align="center"><b>CONVENTIONS - TEMPS MERIDIEN L'ATELIER DE MUSIQUE (MUSIQUE) / ROC FIGHT ACADEMY LOS MASOS, (JUDO) / AFFAIRE DE FAMILLE (HIP-HOP) / PANIS SANDRA (TENNIS) / ALEGRIA 66 (GYM) / HANDBALL CLUB PEZILLANAIS / ASSOCIATION GTBDO, JEET KUN DO</b></p>	<p>► <b>APPROUVE</b> les projets de convention ci-joints à passer avec chacun des intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Laure VIGNES, présidente de l'association ALEGRIA66 (gym) : 2 120 €</li> <li>• Monsieur ESCUDERO Cédric, président de l'association ROC FIGHT ACADEMY LOS MASOS, JUDO : 1 360 €</li> <li>• Mme Sandra PANIS, monitrice de tennis : 1 380 €</li> <li>• Monsieur Renald LECLERCQ, intervenant de l'association « Affaire de famille » (hip-hop) : 5 440 €</li> <li>• Monsieur Ludovic CABELLO, président de l'association « L'atelier de musique » (musique) : 5 600 €</li> <li>• Monsieur Rémi GANDOU, président de l'association handball club pézillanais : 600 €</li> <li>• Monsieur BUCHER Jef, président de l'association GTBDO, JEET KUN DO (sport de contact, self défense...) : 2 520 €</li> </ul> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ces conventions ainsi que tous documents s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/073	<p align="center"><b>CONVENTIONS ASSOCIATIONS – UTILISATION DES INSTALLATIONS COMMUNALES</b></p>	<p>► <b>APPROUVE</b> le projet de convention type ci-joint à passer avec chacune des associations mentionnées ci-dessus ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ces conventions ainsi que tous documents s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/074	<p align="center"><b>MOTION DE SOUTIEN A LA RECONNAISSANCE DU CATALAN COMME LANGUE OFFICIELLE DE L'UNION EUROPEENNE</b></p>	<p>► <b>EXPRIME</b> son soutien à la demande de reconnaissance du Catalan comme langue officielle de l'union européenne</p> <p>► <b>INVITE</b> le Gouvernement de la République française à soutenir cette demande auprès des institutions européennes</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés